

Communiqué de presse

Mai 2024

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Morvan signent la convention LEADER 2023-2027 : pour un soutien optimisé aux projets de développement local

Le vendredi 24 mai à 10h30 à la gare de Vaumignon, à Anost (Nièvre), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Parc naturel régional du Morvan signeront la convention LEADER 2023-2027, en présence de Eric HOULLEY, vice-président en charge de la cohésion territoriale, et Sylvain MATHIEU, président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan.

SIGNATURE DE LA CONVENTION LEADER DU MORVAN

Dans le cadre de cette convention LEADER 2023-2027, le territoire bénéficiera d'une **enveloppe de 2 797 407 € de fonds européens**. Celle-ci permettra de soutenir la réalisation de projets conformes aux besoins du territoire et de financer l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre.

La stratégie LEADER de ce territoire « Vivre ensemble les transitions du territoire » cible quatre thématiques :

- ➔ Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique, énergétique et numérique des territoires ;
- ➔ Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères ;
- ➔ Développer l'économie de proximité ;
- ➔ Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

A noter également une volonté de simplification pour ce nouveau programme Leader avec la mise en place d'une contrepartie régionale systématique (7 M€ supplémentaires inscrits au budget de la Région jusqu'en 2027). Chaque porteur de projet constituera ainsi un seul dossier pour l'aide européenne LEADER et la contrepartie de la Région. Dès lors que le projet sera d'un coût inférieur à 200 000 € HT, ces deux aides couvriront la totalité des dépenses du projet (hors la participation obligatoire du porteur).

Les Groupes d'Action Locale (GAL), qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. A ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour **divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Les conventions LEADER s'articulent avec d'autres dispositifs de la Région (Territoires En Action, Centralités rurales en région) et d'autres dispositifs de l'Union européenne (FEDER Territorial, etc.) mis à disposition des territoires assurant un soutien optimisé aux projets de développement local.

VISITE DU SITE DE LA GARE DE VAUMIGNON À ANOST

Propriété de la commune d'Anost, l'ancienne gare de Vaumignon (en partie restaurée en 2015) est située au cœur de l'itinéraire vert, reliant le Canal du Centre à celui du Nivernais sur une portion de l'ancienne voie du tacot d'Autun à Château-Chinon. La commune a lancé un appel à projet afin de réhabiliter le bâtiment. Le projet lauréat présentait un lieu multigénérationnel et polyvalent, faisant de la gare un lieu fédérateur proposant des rencontres culturelles, des concerts, des expositions, des activités et ateliers éducatifs pour les enfants, des services touristiques et une offre de restauration simple faisant intervenir les producteurs locaux.

Portée par la commune d'Anost, la demande d'aide LEADER a permis de financer l'aménagement et l'extension du bâtiment.

Le coût de projet présenté s'élevait à 430 139 €. Le comité de programmation LEADER du GAL Morvan en date du 07 novembre 2022, a programmé une subvention LEADER de 207 572 €. L'Etat (DETR 2022) intervenait également à hauteur de 139 718 €.

La Région a reçu la demande de paiement LEADER le 15 mars 2024. Celle-ci est en cours d'instruction.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Parc Naturel Régional du Morvan signeront le :

Vendredi 24 mai 2024 à 10 h 30

A la gare de Vaumignon, à Anost

la convention LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale (GAL) du Morvan

En présence de Monsieur Eric HOULLEY, vice-président en charge de la cohésion territoriale

La presse est invitée à cette signature



CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08